De l'Enseignement Secondaire à l'Enseignement Supérieur

Orientation - Information

"Demain ne sera pas comme hier. Il sera nouveau et dépendra de nous. Il est moins à découvrir qu'à inventer." Gaston Berger

Conseil de l'Education et de la Formation Conseil du 24 mai 1996

TABLE DES MATIERES.

Introduction

1.	Les concepts "Orientation et "Information".
2.	Approche descriptive de la situation actuelle.
3.	Un processus d'orientation inscrit dans le temps.
4.	Les acteurs dont la responsabilité est engagée.
5.	Les moyens à mettre en oeuvre dans le cursus secondaire
6.	L'information-orientation au 3me cycle du Secondaire et à l'entrée du Supérieur
7.	Les dispositions à prendre par les autorités responsables pour permettre la réalisation des politiques définies ci-dessus.
ANNEXES	
1.]	Liste des participants au groupe de travail.
2.]	Note de Ch. Wouters et J.P. Broonen "Information-Orientation: articulation"
	Article de J.M. De Ketele "Le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur : les facteurs de réussite", Humanités Chrétiennes, 82-83, n°4

INTRODUCTION

Dans l'Avis adopté le 12 janvier 96 "Accès à l'Enseignement Supérieur, notamment aux études de Médecine. Orientation-Information", le CEF émet la recommandation suivante : "Une politique d'information-conseil sur les études et les professions et de réflexion sur les projets de vie et les projets professionnels doit être instaurée tout au long de l'enseignement secondaire" (p.7) et il s'interroge " ... dans le cadre d'une liberté d'accès à l'Enseignement supérieur ... comment s'assurer que les étudiants suivent les parcours qui sont les plus susceptibles de favoriser leur réussite ? De même pour ceux qui ont un projet personnel précis, comment assurer les meilleures conditions pour y parvenir dans les délais normaux des études ?"

Le groupe de travail "information-orientation" mis en place par le Conseil s'est réuni les 29 janvier, 13 et 26 février, 5 et 18 mars et a essayé de répondre à ces questions de manière concrète. ¹

Dans ce but, il a répertorié globalement les services existants, tenté de les apprécier, analysé les manques, envisagé comment coordonner les différents acteurs, comment améliorer l'information et l'orientation.

N'ayant pu, sur le court délai imparti, initier de rigoureuses enquêtes et investigations pour éclairer cette problématique, le groupe de travail tient à souligner lui-même le caractère général de certaines affirmations faiblement instruites; il le regrette mais reste convaincu de leur réalité qui devrait stimuler la mise en place de procédures d'orientation-information plus performantes dans une Communauté Française où l'échec scolaire interpelle toute la société.

Les nombreux parcours négatifs des étudiants dans l'Enseignement Supérieur sont coûteux psychologiquement et financièrement pour le jeune et sa famille tout comme pour la société dans son ensemble.

Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, la prévention constitue une réponse de qualité.

Ne s'agirait-il donc pas d'investir davantage dans l'orientation-information pour réduire les gaspillages humains et budgétaires qui découlent de l'échec ?

¹ Composition du groupe voir Annexe 1

1. LES CONCEPTS "ORIENTATION" ET "INFORMATION".²

L'information

Dans le contexte du choix à poser à la fin des études secondaires, le terme "information" se réfère à l'ensemble de connaissances relatives :

- aux études (filières, contenus, exigences) et aux professions (contenu, évolution) que l'élève devrait pouvoir maîtriser;
- à une démarche active et critique de la recherche d'information pour pouvoir s'orienter de manière construite.

Les professionnels de l'information sont des informateurs ou conseillers à l'information dans le sens anglo-saxon du terme : un conseiller qui ne conseille pas, mais qui offre au jeune la possibilité d'acquérir l'information nécessaire.

En matière d'information, deux questions fondamentales se posent :

- savoir distinguer les informations à objectif publicitaire et les informations à but instructif;
- intégrer la démarche d'information dans l'élaboration globale d'un projet de vie et de prise de décision.

L'orientation

Dans le contexte du choix à poser à la fin des études secondaires, le terme "orientation" comprend à la fois le processus d'un individu cherchant à définir des objectifs d'études ou professionnels qui lui conviennent et la démarche d'aide qui lui est apportée dans la connaissance de lui-même et des milieux de vie pour se réaliser.

Il s'agit d'aider à construire un projet de vie.

Les spécialistes de l'orientation encouragent le futur étudiant à s'inscrire dans une démarche active d'orientation en soutenant et en facilitant la recherche personnelle de motivations préalable à tout choix professionnel réussi. En ce sens, on peut dire qu'ils n'orientent pas le jeune, mais qu'ils l'aident à s'orienter.

N.B.: En complément, voir en annexe une note personnelle de Ch. Wouters et J.-P. Broonen - responsables de l'orientation, respectivement à l'UCL et à l'ULG - définissant les objectifs de l'information-orientation, décrivant qui sont les professionnels de l'information et de l'orientation, leurs compétences, leur mode d'intervention.

² - Les définitions données ci-dessous sont inspirées de la note de Ch. Wouters et J.P. Broonen que vous trouverez en annexe 2

⁻ Dans les centres psycho-médico-sociaux qui desservent les établissements secondaires de tous les réseaux, la distinction entre informateurs et spécialistes de l'orientation n'existe pas ; seuls des conseillers psycho-pédagogiques sont statutairement prévus.

2. APPROCHE DESCRIPTIVE DE LA SITUATION ACTUELLE

• Sur le terrain de l'enseignement supérieur

On constate que **les étudiants ne sont pas toujours bien informés** de la nature des études qu'ils entreprennent, des pourcentages de réussite et des débouchés possibles.

Il se produit un **gaspillage d'énergie en 1re année d'enseignement supérieur** particulièrement à l'Université - tant au niveau personnel pour l'étudiant qu'au niveau coût pour la Communauté; même lorsqu'il existe des cours de remédiation bon nombre d'étudiants n'y font pas appel : certains étudiants sont très vite dépassés, perdent leur temps, se désinscrivent. Il est difficile de convaincre les étudiants qu'ils sont en situation d'échec; ils se le cachent parfois soit à eux-mêmes, soit à leur famille. Le problème de la réorientation en 1re année est crucial (les groupes de travail « orientation » et « réorientation » préparent une note à ce sujet).

L'information à fournir aux futurs étudiants devrait donc à la fois porter sur les possibilités d'orientation et de réorientation.

• Au niveau de l'information-orientation

- Une information orientation existe déjà : elle est assurée par des organismes officiels comme les CPMS, par des ASBL comme le SIEP³, le CEDIEP, par des Centres d'information liés aux établissements, par le biais de salons d'étudiants ou par le Rotary, par exemple, qui, lui, informe sur les professions. Des informations sont également réalisées par les instituts supérieurs, dans les établissements secondaires, à leur invitation. Dans de nombreuses institutions, les "anciens" participent à la diffusion de l'information.
- Les séances d'information organisées à l'entrée du Supérieur (journées portes ouvertes, interventions dans les écoles, salon) sont pour la plupart brèves et parfois étalées tout au long de l'année. A leur demande, de petits groupes sont accueillis par les institutions et bénéficient d'entretiens privilégiés avec la Direction, les enseignants et des étudiants de l'Institut d'Enseignement Supérieur. Le plus souvent des professeurs d'enseignement secondaire les accompagnent.
- Il faut bien admettre que cette information est de valeur variable et qu'elle ne porte pas toujours ses fruits.
- En ce qui concerne les **salons**, beaucoup d'institutions s'en servent surtout comme prétexte à leur propre publicité.

³ Des organismes de cette nature devraient rester à vocation strictement informative et ne pas se lancer eux-mêmes dans la formation comme ce centre le fait par exemple en informatique.

- **Des centres comme infor-jeunes** fournissent également de l'information. Ces centres devraient avoir pour objet d'orienter vers les centres spécialisés compétents; ils ne peuvent répondre à tout (le personnel est très mobile et tout le monde n'est pas compétent); ils ne devraient donc pas sortir de ce rôle de relais.
- —Le **FOREM** et l'**ORBEM** ont créé des carrefours-formations qui documentent, informent et conseillent.
- Les organismes officiels de formation hors système scolaire peuvent aider les jeunes à trouver leur parcours individuel dans le labyrinthe des formations en présentant de façon objective et détaillée les formations, orientations, et carrières possibles organisées en dehors, en parallèle ou en complément aux formations scolaires; en déléguant des personnes ressources, capables de fournir des informations objectives sur les possiblités réelles et concrètes de réalisation de carrières possibles.
- L'Enseignement de Promotion Sociale assure également un rôle d'information et de guidance.
- Le mode de financement de l'enseignement au nombre d'étudiants inscrits engendre de répercussions évidentes sur le problème de l'information; même s'il y a bonne volonté, il y a aussi des dérapages et il n'est pas toujours facile pour l'étudiant de distinguer l'information-service de l'information-publicité.
- D'une manière générale, le CEF demande que les budgets consacrés à la publicité dans les institutions soient limités décrétalement, de manière à éviter les dérives (à ce sujet, les universités se sont soumises entre elles à des chartes contraignantes).
- Par contre, les CPMS et les universités réalisent un travail en profondeur avec les jeunes qui les interpellent en suscitant une réflexion psychosociale sur eux-mêmes, sur leurs motivations, leurs représentations, leurs projets, leurs capacités au cours d'entretiens individuels ainsi qu'en dispensant une information de qualité sur les études et les perspectives sur lesquelles elles débouchent. Au niveau des CPMS, il existe une grande diversité de procédures selon les lieux et les réseaux.
 Le travail des CPMS s'arrêtant statutairement à la fin du Secondaire, les universités, au
 - travail des CPMS s'arrétant statutairement à la fin du Secondaire, les universités, au travers de leurs centres d'information et d'orientation développent à leur charge des services qui assurent la continuité de la démarche. Les établissements d'enseignement supérieur hors université n'ont pas eu la possibilité de développer de telles structures.
- Il existe également des centres privés dits de guidance.
- Au niveau de l'enseignement secondaire, certains établissements expérimentent de nouveaux cours qui s'intitulent "développement vocationnel, gestion opérationnalisée de projets personnels" etc... qui prennent tous en compte les notions de consolidation

du projet étudiant et professionnel du jeune; l'exploitation de stages dans l'enseignement qualifiant se fait dans le même esprit.

En dépit des difficultés que l'Enseignement Secondaire vit aujourd'hui autour de son encadrement et par voie de conséquence quant à la gestion des grilles-horaire, le Conseil de l'Education et de la Formation insiste particulièrement pour que des actions de ce type soient maintenues et même généralisées.

Cependant, ces démarches restent très limitées quant au nombre d'étudiants touchés.

- Des supports sont également développés :
 - * pour l'information : entretiens, documents écrits, spécialisés tels que cahiers et notes du CID, formations et métiers du Siep, guides du CEDIEP, supports audiovisuels, CDRom:
 - * pour l'orientation : entretiens, accompagnés parfois d'inventaires d'intérêts et parfois de tests (aptitudes, styles d'apprentissage), informatisés ou non.

En conclusion, beaucoup de lieux s'occupent d'information mais il manque d'un tissage structuré entre ces lieux. Leur dispersion et leurs intérêts multiples engendrent une certaine inefficacité. Seuls les étudiants débrouillards disposent de la bonne information ou encore ceux dont les parents ont apporté leur aide, ou encore ceux dont l'école secondaire - mais ce n'est pas général - s'est intéressée à cette démarche.

Ces différents lieux devraient mettre en place une structure de concertation, de coordination permettant de s'enrichir mutuellement et de concilier leurs actions.

3. UN PROCESSUS D'ORIENTATION INSCRIT DANS LE TEMPS ET D'INFORMATION SUR LES FORMATIONS ET LES PROFESSIONS

- Les jeunes devraient être incités par l'école à se construire progressivement un projet de vie, elle devrait les aider à se considérer comme se construisant, à développer leur autonomie et à aller à la recherche d'eux-mêmes dans le contexte du réel. Le Secondaire devrait entraîner les jeunes à réfléchir sur leurs intérêts, leurs capacités, à analyser leurs représentations et à entreprendre des démarches en dehors de l'école pour confronter ces représentations avec le réel.
- Le processus d'orientation-information devrait commencer assez tôt dans le cursus scolaire du jeune c'est-à-dire pour certains dès la sortie du 1er degré puisque là déjà il y a des choix d'options à effectuer pour éviter les gaspillages d'orientation et le décrochage scolaire souvent lié à des défauts d'orientation et/ou de projet de vie. Le jeune doit être rendu responsable de ses choix d'options le plus tôt possible. Il faut par ailleurs veiller à développer une vision positive de la culture technique et artistique qui

représente pour une catégorie d'élèves la façon la plus adaptée de réaliser leur projet et leur épanouissement personnel.

• Les stades -charnières à considérer :

- la sortie de l'école primaire et l'entrée dans le secondaire : les enfants sortant de l'école primaire sont parfois aidés par leurs parents mais souvent aussi ils sont simplement poussés dans une école par habitude; tous les parents ne connaissent pas les différentes filières organisées dans l'enseignement secondaire ni les conséquences du choix d'un établissement particulier;
- la charnière 1er/2me degré du secondaire : beaucoup d'élèves se perdent dans l'éventail des possibilités qui leur sont proposées;
- la fin du Secondaire et l'entrée du Supérieur;
- le supérieur en cours;
- la fin du supérieur et l'entrée dans la vie professionnelle.

4. LES ACTEURS DONT LA RESPONSABILITE EST ENGAGEE.

— Les élèves, les étudiants : la responsabilité des étudiants consiste à oeuvrer à la réussite de leurs études en recueillant une information large et plurielle sur les études et les professions, en évaluant leur choix d'études sur base de leur projet de vie et de leurs dispositions personnelles, en luttant contre l'échec par l'étude. La participation des étudiants devrait contribuer à leur responsabilisation.

— Le personnel des écoles secondaires : - les enseignants

- le personnel auxiliaire d'éducation
- les directions

L'école secondaire dans toutes ses composantes, au-delà de sa mission d'enseignement, porte une responsabilité importante dans l'épanouissement des jeunes et leur insertion sociale (voir les objectifs définis par le CEF). L'école devrait donc contribuer à l'élaboration de leur projet de vie et de leur avenir professionnel. Dans le jeune en face de lui, l'enseignant ne doit pas seulement voir l'élève mais aussi un adulte en puissance qui a une vie à construire.

Les rôles et moyens à mettre en oeuvre seront développés au point 5.

-Les CPMS.

Leur responsabilité est évidemment engagée au premier chef puisqu'il s'agit ici d'une de leurs fonctions propres. Des moyens spécifiques à développer seront envisagés au point 5.

— Les établissements d'enseignement supérieur.

Ceux-ci aussi ont une responsabilité à assumer à l'égard du jeune citoyen et ne peuvent se contenter de considérer l'étudiant qui se présente à eux comme un réceptacle à remplir, à former ou un élément à sélectionner. Ils ont un rôle social à jouer et doivent mettre en place, ou accroître, les attitudes et moyens qui leur permettront de le jouer. (voir point 6.)

- "Les parents sont également partenaires responsables tant dans l'orientation donnée en amont de l'enseignement supérieur qu'en tant que citoyens contribuables soucieux de l'avenir de leurs enfants au-delà de 18 ans et au terme de l'enseignement supérieur." (Avis du CEF Accès à l'Enseignement Supérieur Notamment aux études de Médecine Orientation-Information).
- "Les acteurs économiques et sociaux⁴ devraient contribuer à mieux cerner l'employabilité requise pour faire face aux besoins en personnel dans les années futures tout en intégrant la problématique de l'incertitude plutôt que de s'en tenir à des préoccupations du terme immédiat." (ib.). Il est nécessaire que le monde du travail communique ses besoins, ses attentes en termes de profils.

Les professionnels des métiers et les professionnels de la formation devraient s'informer réciproquement des problématiques auxquelles ils sont, les uns et les autres, confrontés.

Les "orienteurs, informateurs", devraient disposer d'une projection annuelle des besoins du monde du travail par type de profession.

Les travaux et publications de la CCPQ (Commission Communautaire des Professions et des Qualifications) devraient être mis à la disposition de tous ceux qui informent et orientent. Les commissions consultatives de la CCPQ préparent les profils de formation; qui sont soumis et discutés au sein de la CCPQ. Celle-ci regroupe des représentants des organisation des employeurs, du Conseil Général de concertation l'enseignement secondaire, des syndicats (CNT et enseignants), des représentants de l'administration de l'enseignement et des experts éventuels.

— Les pouvoirs publics en Belgique devraient rendre financièrement et structurellement possible la mise en place des politiques d'orientation préconisées ci-dessous.

⁴ La possession d'informations émanant des acteurs économiques et sociaux pourrait rendre le choix plus motivant au travers de la perspective de l'emploi; toutefois, le CEF insiste sur le fait que ces informations ne peuvent en tout cas pas servir à établir une planification ou une limitation d'accès aux études.

5. LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE DANS LE CURSUS SECONDAIRE.

L'établissement d'une solide coordination entre tous les acteurs et entre les stratégies utilisées est la base indispensable à toute démarche d'orientation.

5.1. <u>Le rôle des CPMS</u>.

Il est nécessaire de renforcer les structures existantes. Les missions des CPMS doivent être recentrées sur l'orientation, ce qui nécessite des moyens supplémentaires en personnel sans quoi d'autres missions seront sacrifiées.

Pour faciliter l'accès des jeunes au CPMS, il faut démythifier les « psy » et mettre en évidence l'implication de pédagogues dans les services PMS.

Il serait judicieux qu'une même personne du Centre puisse suivre l'élève au long de son cursus.

Les pédagogues auraient tout intérêt à exercer leurs activités à mi-temps dans le Centre PMS et à mi-temps dans le Supérieur.

5.2. Les rôles des écoles secondaires.

- L'objectif d'information et de **formation au projet de vie** devrait s'inscrire dans l'action éducative du Secondaire au quotidien.
- La culture d'établissement a toute son importance : l'ambiance qui règne dans l'école, la préoccupation commune et en partenariat de l'avenir des élèves...
- Chaque enseignant dans sa classe et particulièrement ceux qui pratiquent aux niveaux charnières devraient maîtriser un minimum d'informations sur l'évolution des formations scolaires et avoir conscience d'une problématique d'orientation.

 Par ailleurs,le Secondaire a un rôle essentiel à jouer dans l'acquisition des compétences considérées comme facteurs de réussite dans le Supérieur (voir en annexe 3 le texte de JM De Ketele "Le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur : les facteurs de réussite"). A côté des capacités cognitives de base (expression de la pensée, synthèse, prise de notes ...), J.M. De Ketele développe des indicateurs qui ont un lien avec la performance dans l'enseignement supérieur : les intérêts pour les études poursuivies, la décision d'entrer dans une filière d'études, la capacité de se fixer des objectifs pertinents à court et à long terme.
- Le personnel auxiliaire d'éducation devrait voir sa fonction redéfinie et revalorisée comme le recommande des monographies publiées par les réseaux de

telle sorte que les tâches d'éducation et d'administration soient bien distinguées et confiées à des personnes différentes.

• La direction de l'école devrait s'impliquer dans la tâche d'orientation : recevoir les élèves dans ce but, avec une préoccupation d'aide et d'information objective.

5.3. Le rôle des parents.

Les parents doivent être intégrés dans le processus, il est important qu'ils reçoivent également l'information et participent aux stades essentiels de la démarche.

Les parents et les enfants doivent être aidés et surtout participer à l'évaluation la plus réaliste possible du diplôme obtenu; cette évaluation pourrait se faire lors d'entretiens avec les enseignants, les éducateurs et les CPMS. Ils devraient savoir qu'omnivalence ne signifie pas équivalence et que bien d'autres éléments que le diplôme obtenu entrent en ligne de compte dans la réussite du jeune dans l'enseignement supérieur et dans la vie en général.

Le processus d'accompagnement au sein de l'école secondaire : toutes les forces vives seraient réunies dans un réseau composé des enseignants, du directeur de l'école, du directeur ou titulaire de classe, de l'équipe CPMS, d'éducateurs, des parents et éventuellement des experts extérieurs à l'établissement pour intervenir dans des problèmes très spécifiques, par exemple de violence ou de drogue, qui peuvent avoir un lien avec des déficits d'orientation. Un contrat pourrait être établi entre le jeune et le groupe d'adultes qui seraient solidairement responsables.

6. L'INFORMATION-ORIENTATION AU 3ME CYCLE DU SECONDAIRE ET A L'ENTREE DU SUPERIEUR.

• Principes généraux.

- La dynamique d'information ciblée sur le Supérieur devrait s'accentuer dès la 5me année de l'enseignement secondaire dans le prolongement des démarches préconisées aux stades antérieurs.
- L'information devrait être large, objective. Elle devrait dépasser les clivages de réseaux ainsi que les clivages existants entre le monde de l'enseignement et celui de la formation. Elle ne doit pas être laissée à la seule initiative des établissements d'enseignement supérieur. La démarche de prise d'informations doit s'effectuer aussi du Secondaire vers le Supérieur (démarche ascendante) et pas seulement du Supérieur vers le Secondaire.

- La procédure d'orientation devrait être poursuivie avec les mêmes acteurs que durant les années précédentes (cf. point 5 ci-dessus).
- L'information par la seule diffusion de catalogues d'informations est largement insuffisante.
- Les étudiants devraient disposer de Centres de documentation (assorti d'un guide des fonctions et des compétences requises) dans toutes les institutions et être initiés à leur utilisation incluant l'outil informatique et ses programmes. Ils doivent être stimulés à aller à la recherche de l'information et à adopter la même attitude critique que celle qui est développée vis-à-vis des autres savoirs.
- L'information devrait porter aussi bien sur les filières de formation que sur les secteurs d'activités et les actions qui peuvent y être exercées (celles-ci à mettre en relation avec la personnalité de l'étudiant.).

• Des éléments de contenu de l'information qui se veut objective.

- Les étudiants doivent être informés, à l'inscription, des règles imposées à leur parcours.
- L'information doit porter sur les **contenus des études**, y compris les volumes-horaire et l'ampleur des objectifs et les aides pédagogiques prévues.
- L'ouverture des établissements d'enseignement supérieur à de futurs candidats pour assister à des cours, rencontrer des enseignants, des assistants, des doctorants, des "anciens", et des étudiants actuels est déjà réalisée à certains endroits mais pourrait être amplifiée.

La question des pré-requis pose un problème. Elle ne peut être résolue ici mais demande une longue réflexion ultérieure du CEF sur le sens du Secondaire et sur la nécessité de redéfinir au 3me degré des profils de sortie qui fassent sens.

— Une information sur **les professions** sera réalisée par des professionnels, qu'il s'agisse de personnes engagées personnellement dans la vie active du métier ou de professionnels de l'information.

Cette connaissance des possibilités professionnelles ouvertes par les différents enseignements est susceptible d'assurer une meilleure motivation du jeune dans ses études.

La découverte des métiers et professions pourrait également se faire au travers de visites sur le terrain d'action du métier. Des expériences de rencontre en Entreprises existent déjà mais devraient être amplifiées.

— Il est bien clair, mais pas toujours évident, que l'information, d'où qu'elle provienne, doit porter sur tous les choix d'études possibles en caractérisant et en valorisant les différentes filières de formation qu'elles soient universitaire, de type long ou de type court ou autres comme par exemple la formation des Classes Moyennes.
Il faut démythifier l'Université et informer également le public en direction de l'Enseignement de promotion sociale, de l'horaire décalé et du contrat d'apprentissage.

• Les acteurs principaux et leur rôle.

- Pour **assouplir la transition** et lutter contre les cloisonnements entre les différentes formes d'enseignement, on pourrait envisager une sorte de tuilage : des professeurs du Supérieur assureraient des cours au niveau Secondaire et vice-versa.
- Les **professeurs du Secondaire** devraient jouer un rôle de **relais**. Ce ne sont pas eux qui sont responsables de l'information mais ils devraient d'une part **aider et stimuler** à la trouver, et d'autre part accompagner le jeune dans la démarche pour l'aider à lire et à comprendre l'information. Ils devraient s'impliquer davantage comme partie prenante lors des diverses activités d'information (séances d'informations, salons, journées portes ouvertes ...). Tous les enseignants devraient être préparés à faire la part des choses dans l'analyse des réactions et performances des élèves auxquels ils s'adressent entre les informations sur la maîtrise des objectifs enseignés (évaluation certificative) et les indications utiles dans la perspective d'une orientation future.

Le Secondaire doit également apprendre à ses élèves à être **critiques** face à l'information qui leur est fournie et à la confronter à leurs propres intérêts.

Au troisième degré de l'enseignement secondaire, un certain nombre d'heures devraient être consacrées à la préparation à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle.

— Les écoles supérieures et les universités.

Les **prospectus** envoyés par les établissements sont jugés insuffisants comme canal d'information et d'autre part certains d'entre eux sont d'une lecture peu accessible.

Les **Entretiens** préalables à l'inscription et les **tests informatifs** sur les capacités cognitives (les compétences transversales, ...) ont leur utilité.

Les tests informatifs sur les capacités cognitives ont pour intérêt d'objectiver les capacités et d'en transmettre l'information à l'étudiant.

L'entretien qui suivrait cette procédure permettrait de communiquer des informations, de faire connaître les services existants, de visualiser ce qui engage la personne dans une certaine voie et de mettre l'étudiant devant ses responsabilités.

Toutes les grandes filières d'enseignement supérieur pourraient organiser des tests, tôt avant l'inscription, pour que les jeunes puissent s'essayer à plusieurs d'entre elles avant de se décider.

Le caractère obligatoire ⁵ ou non de ces tests et entretiens a été discuté dans ses aspects positifs et négatifs :

les aspects négatifs :

- la notion d'obligation est en contradiction avec la notion de responsabilité du jeune, de construction autonome de son projet de vie;
- les étudiants craignent une dérive vers l'instauration d'un Numerus clausus:
- les étudiants craignent des effets Pygmalion;
- il y a risque de bachotage étriqué en préparation à ces tests;
- un entretien court est sans grand intérêt, un entretien long est dispendieux;
- la difficulté que présentent l'organisation et l'application de ces tests pour les étudiants étrangers.

les aspects positifs:

- c'est la façon dont le test est vécu qui peut rendre la procédure intéressante;
- certains étudiants eux-mêmes réclament de l'information sur leur niveau de compétence;
- l'entretien, quant à lui, oblige à réfléchir avant de se lancer;
- entretien et test se complètent : le test offre des contenus particuliers à l'entretien ;
- la liberté laissée à l'étudiant est en réalité sélective et donc antidémocratique : ce ne sont pas ceux qui sont les moins bien informés et les moins aidés culturellement qui se présentent spontanément aux possibilités offertes. Si l'information est libre, un certain nombre n'ira pas la chercher;
- la procédure obligatoire présenterait de l'intérêt particulièrement pour les étudiants qui ne se posent pas de questions sur l'adéquation entre leurs aptitudes et les exigences des études.

En conclusion, le CEF est favorable à l'instauration de tests facultatifs à l'inscription dans le Supérieur mais **indépendants** des institutions de formation et des P.O. à condition qu'ils soient **anonymes**, **informatifs** pour l'étudiant, qu'ils soient suivis d'un diagnostic communiqué à l'étudiant sur ses lacunes et indiquent des opportunités de **remédiation** appropriées.

Il est mis en évidence par certains que le test sans entretien ultérieur perd de son intérêt mais par contre il apparaît irréalisable de prévoir un entretien de durée valable pour tous les étudiants. Il existe une réelle difficulté d'allier le quantitatif et le qualitatif.

_

⁵ La procédure mise en place par les FUCaM est évoquée : tous les étudiants de 1re année sont tenus de se présenter à un test d'entrée (langue écrite, compréhension, synthèse...) rendu parfaitement anonyme; les étudiants prennent connaissance de leur résultat s'ils le souhaitent auprès de l'équipe d'accompagnement qui leur offre la possibilité d'un entretien et de participation à des démarches de remédiation.

D'autres formules sont évoquées :

- les **fiches-tests** individuels que le jeune peut remplir pour lui-même à domicile qui seraient produites par les institutions d'Enseignement Supérieur (cf. à la V.U.B. le "Kies wijs");
- le développement d'**outils informatiques** qui existent peu en Belgique mais sont beaucoup plus répandus à l'étranger;
- dans le but de créer une meilleure articulation entre le Secondaire et le Supérieur, les universités, des instituts supérieurs et certains P.O. de l'enseignement de Promotion Sociale ont créé des cours d'été préparatoires aux différentes disciplines ou développant des méthodes de travail mais ce sont en général les jeunes déjà les mieux armés qui en profitent le plus.

7. LES DISPOSITIONS à prendre par les autorités responsables pour permettre la réalisation des politiques définies ci-dessus.

- Pour réaliser l'orientation au cours de l'Enseignement Secondaire :
- Inscrire dans les programmes de l'enseignement secondaire l'objectif d'Information-Orientation.
- Inscrire dans les programmes de formation des enseignants une sensibilisation à cette problématique.

Les enseignants doivent être formés à participer à cette mission d'orientation de façon à aider les jeunes à se construire leur projet et à leur communiquer un message objectif sur les possibilités d'études. Cette formation devrait les aider à mieux connaître le CPMS, les autres centres d'information et d'orientation et la problématique générale de l'orientation.

La formation initiale pourrait veiller à cette sensibilisation mais c'est sans doute surtout en Formation Continuée et en Promotion Sociale (manque de temps en Formation Initiale et manque d'expérience des futurs enseignants) que l'objectif devrait être poursuivi. On pourrait par exemple inscrire ces matières dans les projets de formation inter-caractère d'intérêt général.

- Pour être efficaces, ces dispositions devraient être coulées dans des **textes législatifs**.
- **Des outils** (plaquettes d'information etc..) devraient être mis à la disposition des enseignants.

- Pour réaliser l'information-orientation à la charnière Secondaire-Supérieur :
 - Les universités disposent de centres d'information et d'orientation intégrés mais ce n'est pas le cas pour l'enseignement supérieur hors université. Il faudrait donc en créer pour assurer les tâches des CPMS dans le cadre des Hautes Ecoles.⁶ La création d'une structure unique nouvelle ciblée sur l'orientation vers le Supérieur, tout à fait extérieure aux établissements, est évoquée et fera l'objet d'une réflexion ultérieure.

Aider les jeunes à s'orienter n'est pas à la portée de tout le monde. Cela requiert l'intervention de professionnels maîtrisant l'ensemble des systèmes de formation organisés en Belgique, mais également à l'étranger (en particulier en Europe) et capables d'en donner des descriptions objectives, complètes et actualisées.

- Il est indispensable de développer en Belgique une **pluralité d'outils d'information** qui existent déjà dans d'autres pays (multimédias).
- C'est en coordonnant les expériences, les interventions et les modes d'action des différents services d'information et d'orientation que l'on pourra accroître leur efficacité.
- Le "concept" du salon de l'étudiant : "une manifestation en un lieu unique, d'une durée suffisante, où toutes les formations et les types d'études et un certain nombre de métiers sont représentés en même temps et où le public peut retourner d'année en année pour affiner son information (les 5me et les 6me) " répond d'une certaine manière aux besoins mais le caractère trop commercial de cette organisation est déploré. Il est à noter cependant que des balises ont été fixées afin de limiter la surenchère commerciale entre institutions et d'assurer une certaine orientation qualitative. Il semble peu imaginable d'envisager un salon alternatif que d'aucuns souhaiteraient : des tentatives dans ce sens ont échoué notamment en raison de questions financières.

Plus particulièrement dans le cadre de l'accès à l'enseignement hors-université, il serait opportun d'étudier des synergies plus étroites entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur en recherchant la possibilité règlementaire de valoriser par des crédits les acquis de l'étudiant. Cette énergie et espace retrouvés lui permettront de consacrer plus de temps à d'autres matières.⁷

_

⁶ Le projet de Décret réorganisant CPMS et IMS prévoit une possibilité d'intervention des services PMS au niveau de l'Enseignement Supérieur en réponse à des demandes éventuelles de celui-ci et moyennant le financement de cette 'intervention sur le budget de l'établissement demandeur.

⁷ Dans certaines orientations de l'enseignemement secondaire, des élèves ont pu développer des compétences spécifiques qui pourraient leur permettre de faire l'économie de certains cours dans le supérieur : par exemple en



ANNEXE 1.

Annexe 2.